



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 novembre 2025**

Date de convocation et d'affichage : 21 novembre 2025

**DL-20251127-091**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

Présents
Jean-Pierre GAITET, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Josiane BOUVIER, Jean-Marc BODET, Anne-Christine DUBOST, Lydie DI RIENZO, Tanguy NAZARET, Annie CHATELARD, Jean-Michel LADOUCE, Georges THOMAS, Corinne SAVIN, Jean COMTET, Hervé GINET, Laurent TRONCHE, Annie GRIMAUD, Alain ROUX, Marie-Chantal JOLIVET, Antoine MATRAS, Isabelle DEBARD, Didier MONTRADE, Pierre LAIGLE.

Absents	Pouvoir à
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE	Marie-Chantal JOLIVET
Isabelle LOUIS COMME	
Pascal GIMENEZ	
Vanessa GERONUTTI	
Margaux CHAROUSSET	

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Madame CHATELARD Annie	76 %	29	22	25



### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### Présentation du Rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) - Exercice 2024

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant les communes de Miribel, Beynost, Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil et Tramoyes. Elle vise à faciliter la collaboration intercommunale ainsi qu'à harmoniser les pratiques à l'échelle du territoire. A ce titre, la

CCMP agit dans des domaines d'intervention qui lui sont propres, obéissant à deux principes : le principe de spécialité qui signifie qu'elle n'exerce que les compétences qui lui ont été attribuées par les six communes membres ou par la loi ; le principe d'exclusivité qui implique qu'une fois transférées à l'EPCI, ces compétences ne peuvent plus être exercées par les communes.

Chaque année, l'intercommunalité établit son Rapport d'activité qui fait l'objet d'une présentation, par le Maire, en Conseil municipal.

Vu l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau pour l'exercice 2024,

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte de la présentation du Rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau pour l'exercice 2024.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

PREND ACTE de la présentation du Rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau pour l'exercice 2024.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Madame CHATELARD Annie

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Rapport  
**d'activité**

**20**

**24**



Accusé de réception en préfecture  
001-210102497-20251127-DL-20251127-091-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025

# LA CCMP

## EN 2024

6  
communes

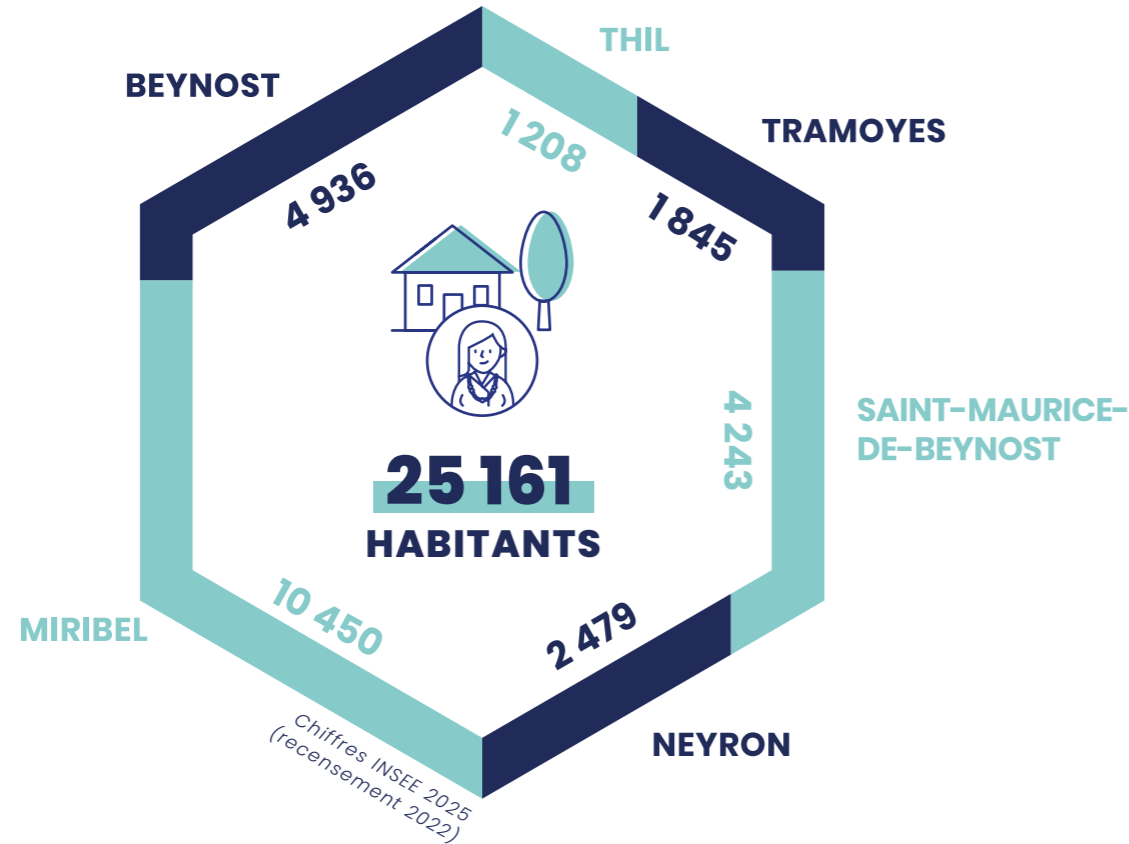
65,56  
km<sup>2</sup>



Accusé de réception en préfecture  
004\_210102497-20251127-DL-20251127-091-DE  
© OpenStreetMap contributors, sous licence OSM. Voir <https://www.openstreetmap.org/>  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025

# 2024

## EN CHIFFRES



1,1% de croissance démographique entre 2016 et 2022

5 538 enfants de - de 18 ans

4 535 habitants de plus de 65 ans

2,4 personnes par ménage en moyenne

33% des habitants sont des couples avec enfants

27 280 € revenu médian (24 810 € dans l'Ain)

**842**  
lits touristiques

**100 000**  
déplacements journaliers

sur le territoire de la Côtière dont 77% de déplacements en voiture

**12 411**  
emplois soit une augmentation de 3,8% entre 2015 et 2021



**11 038**  
logements

dont  
**746** vacants  
**1 590** logements locatifs sociaux



**129**  
commerces et services de proximité

**138**  
professionnels de santé

**535**  
associations sportives, culturelles et sociales

**489**  
créations d'entreprises en 2024



**169 km**  
de canalisation en eau potable

**142 km**  
de canalisation en assainissement

**40** bassins  
**20** torrents



# SOMMAIRE

8

## ÉLUS

Au service  
du territoire

10

## AGENTS

Une action  
au quotidien

12

## MOYENS GÉNÉRAUX

Renforcer la capacité  
d'agir

16

## FINANCES

Piloter, investir  
et partager

18

## AFFAIRES CULTURELLES

Démocratiser et diffuser  
la culture

21

## SPORT ET ÉDUCATION

Favoriser l'épanouissement  
de tous

24

## COHÉSION SOCIALE

France Services Côtière et  
Plateau, une structure de  
proximité essentielle

27

## SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Étoffer les dispositifs

28

## EAU, ASSAINISSEMENT ET GEMAPI

Préserver une ressource  
essentielle

31

## HABITAT

Répondre à la diversité  
des besoins

32

## MOBILITÉ

Faire cohabiter  
les pratiques

34

## ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS

Garantir un cadre de vie  
agréable et durable

36

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mobiliser toutes les parties  
prenantes

38

## ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Allier croissance  
et qualité de vie

# ÉDITO

**“ Qu’il s’agisse de la qualité de vie, de la santé ou encore de la sécurité, nos six communes occupent toutes les premières places du palmarès départemental du baromètre des villes et villages où il fait bon vivre, faisant de la CCMP le territoire le mieux classé. ”**

Cette reconnaissance tient principalement à notre capacité à investir pour notre cadre de vie et à articuler notre modèle de développement économique avec la construction d'un écosystème territorial où les services publics et les offres culturelles et sportives sont au cœur du projet de territoire. Car c'est bien favoriser un cercle vertueux que d'offrir à nos habitants et aux salariés de nos entreprises des équipements nécessaires à leur épanouissement.

Mais le contexte économique et financier nous oblige également. Alors que le déficit public national atteint près de 6 % du PIB, la cure d'austérité à laquelle sont soumises les intercommunalités dégrade sensiblement notre situation financière et fragilise notre projet de territoire. Pourtant, les enjeux de demain, particulièrement en matière de transition écologique, nécessitent des investissements majeurs et un rôle d'animateur que les intercommunalités endossent de plus en plus souvent. Sans oublier que les communautés de communes sont invitées par l'État à poursuivre une politique de relance et d'investissement dont nos entreprises locales ont bien besoin.

La construction du budget communautaire devient donc un exercice subtil, où la recherche d'économies de fonctionnement se combine avec une volonté de préserver les investissements ainsi que les marges de manœuvre fiscales de nos entreprises. Promouvoir les services publics pour les plus précaires d'entre nous tout en favorisant l'innovation et l'attractivité économique et résidentielle du territoire est donc au cœur des politiques publiques que nous vous présentons dans ce rapport d'activité 2024.

Vous souhaitant une excellente lecture.

# AU SERVICE DU TERRITOIRE



Depuis 2014, la répartition des conseillers communautaires est basée sur la représentativité démographique de chaque commune. Le Conseil communautaire se réunit environ 10 fois par an en séance publique pour délibérer et voter les projets et budgets préalablement examinés par les commissions thématiques compétentes.

## 7 COMMISSIONS thématiques

Chacune des commissions est composée d'un Vice-président et de 2 élus par commune.



## 31 ÉLUS communautaires\*

### MIRIBEL

Jean-Marc BODET  
Josiane BOUVIER  
Annie CHATELARD  
Anne-Christine DUBOST  
Jean-Pierre GAITET  
Marie-Chantal JOLIVET  
Jean-Michel LADOUCE  
Guy MONNIN  
Lydie NADVORNY  
Tanguy NAZARET  
Alain ROUX  
Corinne SAVIN  
Laurent TRONCHE

### THIL

Christian JULIAN  
Valérie POMMAZ

### TRAMOYES

Xavier DELOCHE  
Brigitte FILLION

### BEYNOST

Joëli AUBERON  
Élodie BRELOT  
Sophie GAGUIN  
Cyril LANGELOT  
Sergio MANCINI  
Caroline TERRIER

### SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

Claude CHARTON  
Pierre GOUBET  
Éveline GUILLET  
Yvan HERZIG  
Martine TERRIER

### NEYRON

Christine FRANÇOIS  
Jean-Yves GIRARD  
Bruno LARIVE



## Le Bureau communautaire

### RÔLE

Il examine et arbitre les projets présentés par les commissions.

### COMPOSITION

La Présidente,  
7 Vice-présidents en charge des commissions thématiques.

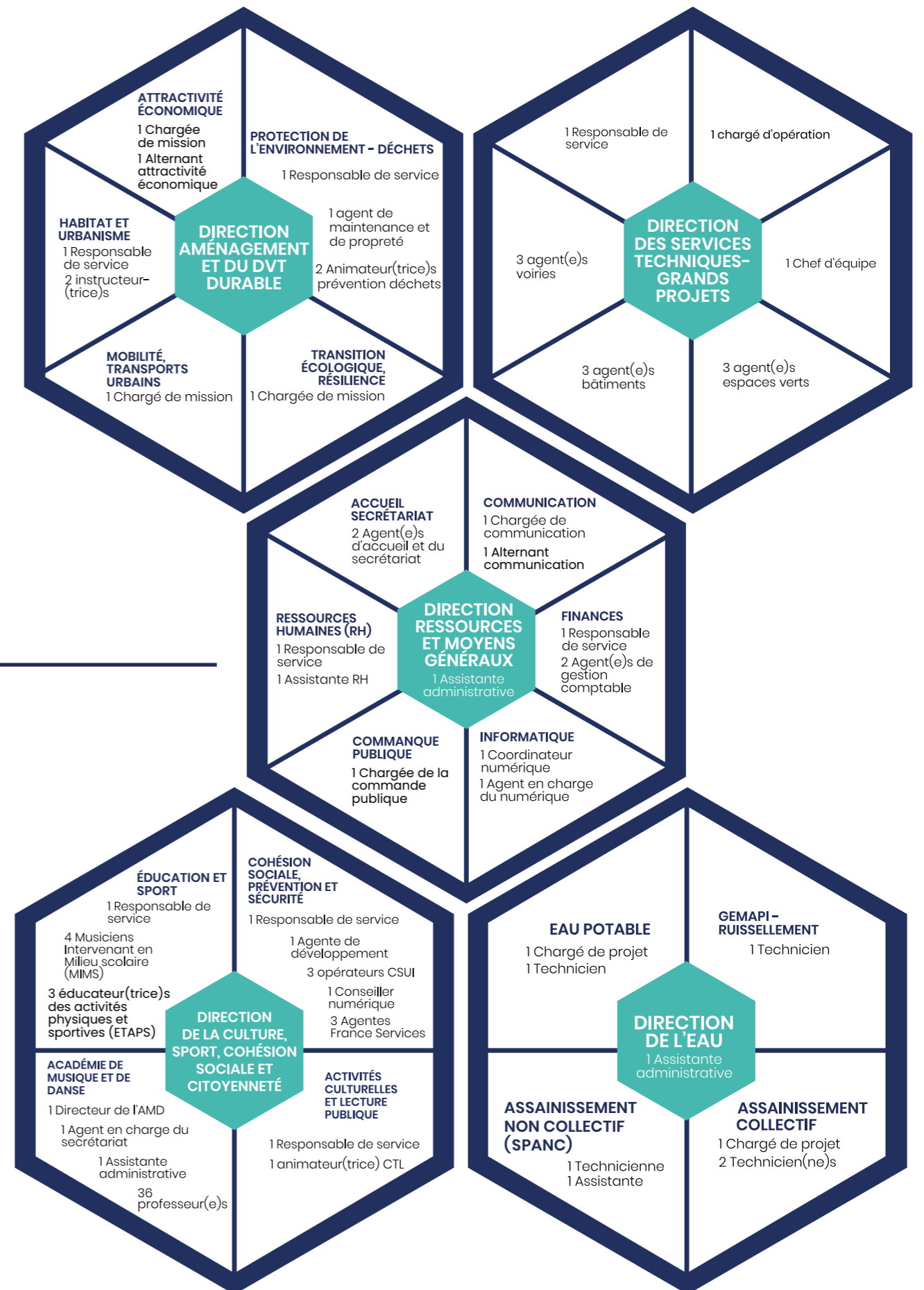


\*Au 31 décembre 2024

# UNE ACTION AU QUOTIDIEN



Sous la coordination de la Direction Générale, 5 pôles et 99 agents se répartissent les compétences de la CCMP. Leur implication quotidienne en faveur du développement du territoire participe pleinement à son dynamisme et à son attractivité.



\*Au 31 décembre 2024

# MOYENS GÉNÉRAUX

Renforcer la capacité d'agir

Renforcer le service public, c'est à la fois améliorer le quotidien des habitants et préparer l'avenir du territoire. Notamment avec l'émergence d'un nouveau pôle administratif et technique sur l'ex-site Philips, la CCMP se dote d'un outil structurant pour moderniser son fonctionnement, mutualiser ses moyens et affirmer son rôle au service de l'intérêt général.

## LE NOUVEAU SIÈGE DE LA CCMP A OUVERT SES PORTES

Après plusieurs mois de travaux, la CCMP a emménagé en septembre 2024 dans son nouveau siège, situé sur l'ancien site Philips, au 238 rue des Brotteaux à Miribel.

Plutôt que de démolir l'existant, le choix a été fait, avec le cabinet De + Belle Architectes, de conserver la structure et de réemployer au maximum les matériaux. Avec 50 % de réemploi intégré à la construction, l'opération figure parmi les plus ambitieuses menées en la matière au niveau national. Luminaires, plaques de plâtre, portes, fenêtres, faux plafonds, câbles : de nombreux éléments ont ainsi trouvé une seconde vie dans l'aménagement du nouveau siège. Les matériaux non réutilisés ont été orientés vers la future halle du réemploi solidaire de Rillieux-la-Pape. Une démarche volontaire qui témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur de la transition écologique.

Par ailleurs, en quittant son ancien siège du 1820 Grande Rue à Miribel, la CCMP a permis la création d'un véritable pôle Solidarité. Ce site, unique dans le département de l'Ain, regroupe désormais les principaux services sociaux du territoire, la structure France Services ainsi que plusieurs acteurs associatifs soutenus financièrement par la CCMP.

→ **30 tonnes** de matériaux récupérés, soit l'équivalent de 1 300 m<sup>2</sup>

→ **15 employés** en insertion formés aux métiers de la déconstruction avec l'association REED Groupe GEIM



**CCMP**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
Miribel • Plateau

## LA REQUALIFICATION DU SITE PHILIPS PREND FORME

En devenant propriétaire de l'ancienne usine Philips à Miribel, la CCMP s'est donné les capacités de renforcer son action au service du territoire. La programmation retenue pour l'aménagement de ce site de 4 hectares, qui fait suite à une phase de réflexion et d'étude, se veut pour cela ambitieuse. **Il s'agit en effet de requalifier un site industriel dans le respect de la loi ZAN**, afin de créer de nouveaux services pour les habitants et de renforcer l'attractivité du territoire.

La requalification de la partie industrielle a nécessité de démolir, dépolluer et désimperméabiliser le site. **Un choix volontairement plus exigeant que la construction sur terrain neuf, mais plus vertueux**, puisqu'il permet de préserver les espaces naturels et de limiter l'artificialisation des sols (loi ZAN).

Concrètement, le site accueille désormais **le nouveau siège de la CCMP**, inauguré en septembre 2024. À l'horizon 2027, il abritera également **une nouvelle déchèterie et des centres techniques mutualisés entre Miribel et la CCMP**. Il est également ambitionné, à moyen terme, la création d'une **ressourcerie/recyclerie** favorisant le réemploi et l'insertion professionnelle. Une chaufferie bois alimentera l'ensemble. Depuis 2020, une partie du site est également investie par le **French POC**, plateforme d'innovation industrielle dédiée aux outils connectés.

Par sa dimension écologique, sociale et économique, cette opération illustre la volonté de la CCMP de concevoir des équipements accessibles, évolutifs et adaptés aux besoins futurs du territoire.

→ **3 M€**  
d'investissement pour le siège de la CCMP

→ **12 M€**  
d'investissement pour la déchèterie, les centres techniques mutualisés et la future ressourcerie/recyclerie

## UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS DE LA CCMP

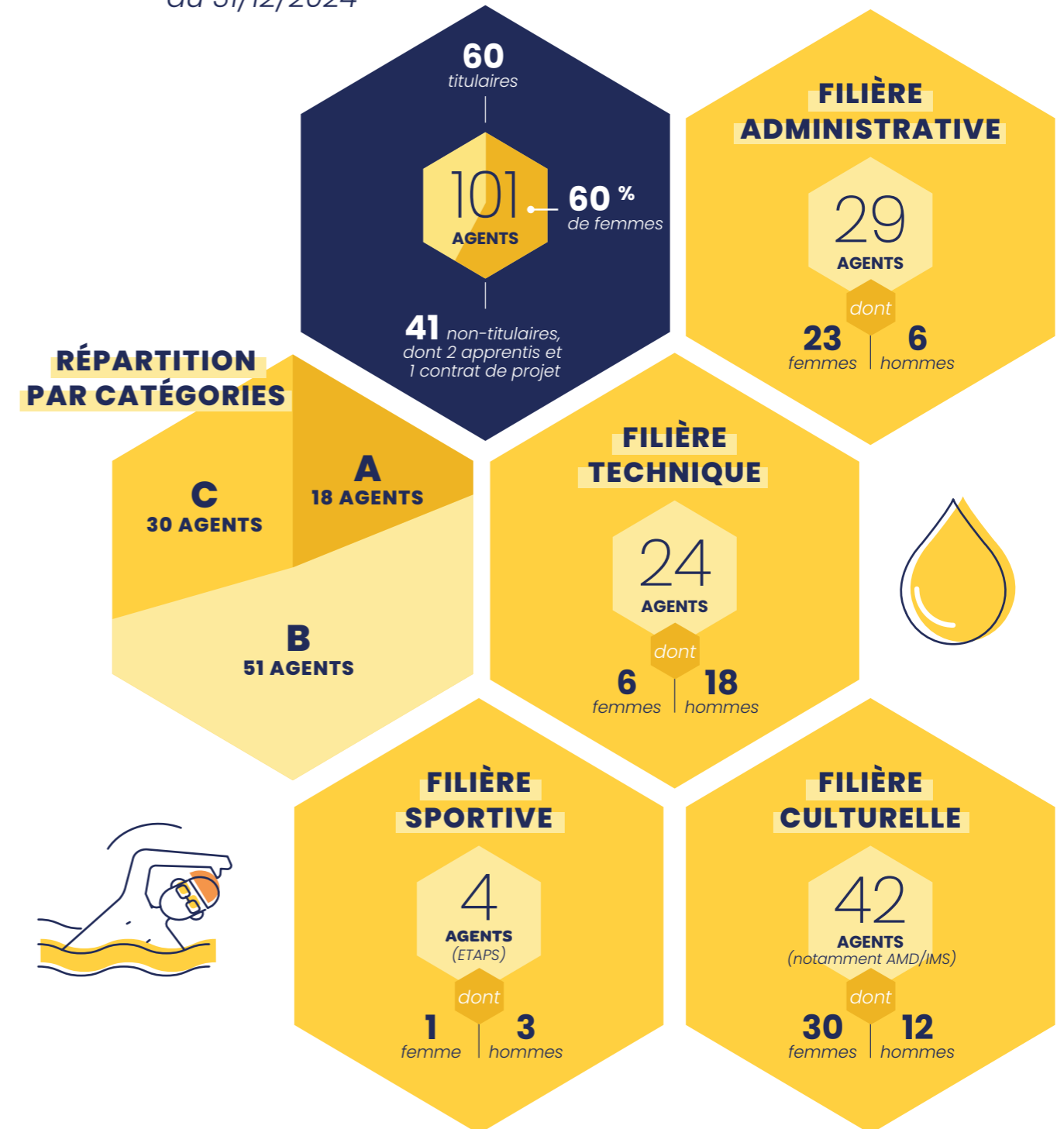
Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, **toutes les communautés de communes ont l'obligation de désigner un référent déontologue pour leurs élus**. La CCMP a choisi de confier cette mission à Jean-François Kerleo, professeur agrégé de droit public à l'Université d'Aix-Marseille, spécialiste reconnu de la déontologie et auteur de l'ouvrage de référence « Déontologie de la fonction publique ».

**Son rôle : accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat**, prévenir les risques de conflits d'intérêts, de cumuls d'activités ou d'actes de favoritisme, et les conseiller dans les situations sensibles. En apportant un appui personnalisé aux élus, le référent déontologue contribue à renforcer la transparence, l'intégrité et la confiance entre les élus et les citoyens. **La CCMP fait ainsi partie des premières collectivités de son échelle à avoir mis en œuvre concrètement cette démarche**, affirmant son sens des responsabilités et son engagement envers l'intérêt général.



## LES EFFECTIFS

au 31/12/2024



© Eric\_Soudan/Andia

# FINANCES

Piloter, investir et partager

La dynamique fiscale a longtemps porté les projets et services de la CCMP, permettant le maintien d'un niveau de fiscalité parmi les plus bas de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans un contexte économique dégradé, les élus ont fait le choix de poursuivre les actions nécessaires à l'attractivité et la qualité de vie du territoire. Cette ambition se traduit par un pilotage fin de tous les indicateurs : épargnes, endettement, niveau... pour ne pas obérer l'avenir.

## UN PILOTAGE FINANCIER SOUS EXPERTISE

En 2023, les élus avaient pris la décision pour la première fois d'instaurer une taxe sur le foncier bâti de 2 %. En 2024, l'actualisation de la prospective financière a validé – malgré les contraintes financières qui pèsent sur le bloc local – de **maintenir le même niveau de fiscalité**, tout en conservant un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux, nécessaire à la qualité de vie des habitants de la Côtière et au soutien de l'économie.

**FONCIER NON BÂTI**  
2,08%

**FONCIER BÂTI**  
2%

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)  
20,32%

**VERSEMENT MOBILITÉ (VM)**  
0,50%

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) **7,75 %**

## LE MAINTIEN DU PACTE FISCAL ENTRE LES COMMUNES ET LA CCMP

La CCMP fait bénéficier ses communes membres du dynamisme économique de la Côtière, via une politique de redistribution des richesses issues de la fiscalité. Notamment, **par le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et l'attribution de fonds de concours** permettant le financement de projets communaux en lien avec les politiques menées par la CCMP : transition écologique et mobilité douce. Les élus communautaires du mandat 2020/2025 ont reconduit ce pacte financier jusqu'en 2026, conscients de la nécessité de maintenir les équilibres financiers à l'échelle du bloc et de soutenir les communes, avec une solidarité renforcée pour les plus petites.

La CCMP verse annuellement à ses communes membres une DSC de 760 000 € sur des critères multiples (richesse fiscale, revenu imposable des habitants).

**BEYNOST**  
120 784 €

**SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST**  
131 853 €

**MIRIBEL**  
191 517 €

**THIL**  
102 712 €

**NEYRON**  
102 268 €

**TRAMOYES**  
110 866 €

## DES FONDS DE CONCOURS CIBLÉS POUR ACCÉLÉRER LES PROJETS DU TERRITOIRE

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Afin d'accompagner la mise en œuvre du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) et du contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) signé avec l'État, la CCMP a instauré un fonds de concours dédié à la transition écologique. Ce dispositif vise à accompagner les communes dans leurs projets contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.

L'enveloppe communautaire, d'un montant total de 4 M€ de 2024 à 2026, est répartie équitablement entre les communes. Elle permet de soutenir des opérations de rénovation énergétique, de végétalisation et désimperméabilisation, d'installations d'équipements en faveur de la biodiversité ou encore de développement des énergies renouvelables.

Fonds de concours attribués en 2024 :

**MIRIBEL**  
247 K€

**SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST**  
25 K€

**TRAMOYES**  
225 K€

### MODES DOUX/MODES ACTIFS

Pour favoriser les mobilités durables et encourager la pratique des déplacements actifs, la CCMP a créé un fonds de concours destiné à accompagner les communes dans leurs aménagements en faveur de la marche, du vélo et autres mobilités alternatives.

Ce dispositif, mis en cohérence avec le PCAET et les démarches de planification des mobilités (Plan Global de Déplacement, futur Plan de Déplacement Mobilité Simplifié), dispose d'une enveloppe totale de 1,5 M€ sur la période 2023-2025.

Fonds de concours attribués en 2024 :

**MIRIBEL**  
594 K€

**SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST**  
201 K€

**THIL**  
14 K€

**TRAMOYES**  
133 K€

## BUDGETS 2024

La CCMP dispose de 7 budgets qui représentent en 2024 un montant consolidé de :



29,4 M€

de dépenses réelles de **FONCTIONNEMENT**

35 M€

de dépenses réelles de **D'INVESTISSEMENT**



- Le budget principal comptabilise toutes les recettes et dépenses des différents services relevant des compétences communautaires, ainsi que les frais d'administration de la CCMP.
- La compétence eau et assainissement comprend 3 budgets :
  - assainissement non collectif,
  - assainissement collectif,
  - eau potable.
- Le transport urbain COLIBRI.
- Des budgets annexes relevant généralement de la comptabilité de stock et appelés à être clos une fois les opérations d'aménagement achevées :
  - la Tuillière (ex site industriel PHILIPS à Miribel),
  - le lotissement Les Araignées à Saint-Maurice-de-Beynost.

## Résultat de l'exercice 2024

BUDGETS CA 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	21 915 488 €	23 563 491 €	6 415 208 €	6 941 011 €
Assainissement	1 932 770 €	1 682 063 €	2 573 340 €	2 253 930 €
Eau potable	509 652 €	996 509 €	1 313 970 €	629 655 €
Transport urbain	1 684 518 €	1 736 431 €	65 215 €	29 212 €
Budgets annexes	328 020 €	377 422 €	3 273 109 €	870 614 €
<b>TOTAL CONSOLIDÉ</b>	<b>26 370 449 €</b>	<b>28 355 918 €</b>	<b>13 640 842 €</b>	<b>10 724 423 €</b>

Résultat = titres et mandats émis sur l'exercice, hors reports et restes à réaliser.

# AFFAIRES CULTURELLES

Démocratiser et diffuser la culture

Parce que l'accès à la culture pour tous permet de dessiner une société plus égalitaire et inclusive, la CCMP continue d'agir : elle initie de grands rendez-vous, soutient les acteurs locaux et favorise une émulation collective. À la clé, ce sont des habitants de tout âge qui participent aux nombreuses actions menées sur l'ensemble du territoire.

## SUBVENTIONS CULTURELLES 2024

**407 200 €**

AU TOTAL, DONT :

THÉÂTRE ALLEGRO

**321 000 €**

SWING SOUS LES ÉTOILES

**24 000 €**

UNION LAÏQUE DE MIRIBEL (ULM)  
SECTION CINÉMA

**27 987 €**

## COMPLEXE CINÉMA : LE DÉLÉGATAIRE EST CHOISI

Le projet du futur multiplexe intercommunal à Saint-Maurice-de-Beynost franchit une nouvelle étape. À l'issue de l'analyse des candidatures pour la gestion du cinéma et de la restauration dans le cadre d'une délégation de services publics, **la CCMP a approuvé l'offre de la société ARTEC**. Implantée en région Auvergne-Rhône-Alpes et reconnue pour la qualité de son service, celle-ci exploitera le complexe pendant 5 ans, à compter de son ouverture au public prévue au premier trimestre 2027.

## DES MANIFESTATIONS CULTURELLES À SUCCÈS

### PRINTEMPS DES ARTS

Portée par le réseau de lecture publique, la deuxième édition de cette manifestation a **célébré la culture sous toutes ses formes**. Du 11 avril au 14 juin 2024, de nombreux événements gratuits se sont succédé pour tous les publics : concerts de l'Académie de Musique et de Danse, contes en musique, ateliers cyanotypes en partenariat avec le CeSAM, expositions d'artistes locaux, ateliers « pastel » et rencontres littéraires. Un moyen de renforcer le rayonnement culturel du territoire et de valoriser les bibliothèques comme lieux de découverte, de rencontre et de partage.

→ **500 participants**  
(+ 49 % par rapport à 2023)

### PARTIR EN LIVRE

Pour la première fois, la CCMP a participé à cet événement national, organisé par le Centre national du livre, du 19 juin au 21 juillet 2024. Afin de toucher un large public, la collectivité a programmé des manifestations au cœur des communes du territoire ainsi qu'au CADA de Miribel, en remplacement de l'opération « Livres à l'eau » autrefois au Grand Parc de Miribel. Ce choix a favorisé l'implication des bénévoles et renforcé la visibilité du réseau à travers des événements conviviaux et fédérateurs : exposition « Sport et discriminations », spectacle « Wakanda et les rêves volés », salon de lecture en plein air ou encore ateliers avec l'illustratrice jeunesse Nathalie Janer.

→ **560 participants**

### QUAIS DU POLAR

Seul territoire de l'Ain à accueillir le festival en 2024, la CCMP a proposé une programmation riche et diversifiée : expositions, jeux d'enquête, club lecture, concert « Les airs du polar », ainsi que de nombreuses animations dans les 6 bibliothèques du réseau. **Temps fort de cette édition, la rencontre avec Franck Bouysse**, auteur majeur de la littérature contemporaine, a attiré un large public venu de tout le territoire, et même au-delà.

→ **220 participants**  
**11 animations**



© CCMP

### BÉBÉS BIB'

Du 5 au 19 octobre 2024, Bébés Bib' a réuni parents et enfants autour d'animations organisées sur l'ensemble du territoire. Spectacles, lectures, temps de partage avec les familles... Autant de rendez-vous qui **contribuent à installer la lecture comme un moment de découverte et de complicité**, et ce dès le plus jeune âge. La diversité de la programmation de cette nouvelle édition a également favorisé la rencontre de différents publics, que ce soit au sein des 6 bibliothèques du réseau comme hors les murs (CADA). Pour l'occasion, le département de l'Ain a offert aux enfants de 0 à 3 ans le livre illustré « 1, 2, 3 petits chats » d'Emmanuelle Halgand.

→ **546 participants**  
(+ 70 % par rapport à 2023)

## LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE EN 2024

**43 580**  
documents  
dans le catalogue

**66 880**  
prêts  
individuels

**2 935**  
usagers, dont 707 nouveaux  
inscrits

**75**  
bénévoles,  
dont 49 bénévoles et salariés  
formés en 2024



## SOUTIEN AU CINÉMA DE PROXIMITÉ

La CCMP maintient son partenariat avec la section cinéma de l'Union Laïque de Miribel. **En 2024, le Conseil communautaire a voté l'attribution d'une subvention de 27 987 €** afin de permettre à ce lieu de rencontre de proposer une programmation variée, dans l'esprit d'un véritable ciné-club.

## FORMATION AU MÉCÉNAT POUR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Afin d'aider les associations culturelles et sportives à trouver des financements qui soutiennent la réalisation de leurs projets, la CCMP a mis en place une série d'ateliers destinés à les familiariser avec le mécénat. Pour les participants, ces rendez-vous permettent d'acquérir des connaissances juridiques et d'être en mesure de structurer une démarche de recherche de mécènes. **En 2024, 6 associations locales ont bénéficié de cet accompagnement** : Vertical Côtère, Ain Sud Foot, BBC, Swing sous les Étoiles, Théâtre Allégro, Festival Woodstower.

## UNE AIDE CONSÉQUENTE POUR LE SPECTACLE VIVANT

Déjà investie aux côtés de l'Académie de Musique et de Danse, et dans le cadre du spectacle scolaire et de la lecture, la CCMP a pris la compétence « spectacle vivant ». Pour accompagner le développement de l'offre culturelle, elle a voté l'augmentation progressive de la subvention pour le spectacle vivant.

**Une convention signée entre la CCMP, le Théâtre Allégro et la commune de Miribel prévoit un soutien financier pouvant atteindre 1048 K€ sur 3 ans** : 321 K€ pour la saison 24/25, 355 K€ pour la saison 25/26 et 372 K€ pour la saison 26/27.

Cette subvention soutiendra en priorité **la programmation culturelle, la diffusion et la création artistique**. Des comités de suivi sont mis en place pour garantir le respect des engagements au regard des termes de la convention, et favoriser un travail partenarial entre la CCMP, les acteurs culturels et les structures socio-éducatives du territoire.

## L'ACADÉMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE EN 2024

10 000 €

investis par la CCMP

640

ÉLÈVES ACCUEILLIS

58

ÉVÈNEMENTS  
(hors les murs compris)  
ORGANISÉS

# SPORT ET ÉDUCATION

Favoriser l'épanouissement de tous

**Engagée à démocratiser l'accès aux activités sportives, éducatives et culturelles, la CCMP multiplie les initiatives : rénovation d'équipements majeurs, création de nouvelles infrastructures, soutien aux associations, animations tout au long de l'année... L'objectif est de permettre à tous les habitants de vivre des moments de partage, de plaisir et de découverte, partout sur le territoire.**

## SUBVENTIONS SPORTIVES 2024

Ain Sud Foot  
**105 000 € + 140 000 € d'aide exceptionnelle**

Côtère Handball  
**11 000 €**

Vertical Côtère  
**11 000 €**

Pétanque Miribel Côtère  
**8 000 €**

Beynost BMX Côtère  
**20 000 €**

Saint Maurice Côtère Volley Ball  
**8 000 €**

Pour un total de  
**303 000 €**

## LE FUTUR STADE DE BMX SE DÉVOILE

Situé dans la zone d'activités Actinove, sur la commune de Thil, le projet a franchi une étape clé en 2024 : **début juin, la première phase des travaux a été lancée afin de créer la structure de l'équipement**. Terrassement, mise en forme de la piste, coulage des fondations, construction des murs et des dalles, création de la butte au départ de la piste... La seconde phase des travaux, prévue en 2025, permettra aux sportifs, aux élèves et au public de profiter d'un équipement sportif de haut niveau, à la fois convivial et d'envergure nationale.

COÛT DES TRAVAUX :  
**2,9 M€ HT**

dont une subvention de 150 000 €  
du Conseil départemental de l'Ain



## PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES PLUS JEUNES

Afin de favoriser la pratique sportive et les activités culturelles, **la CCMP a fait le choix de prendre en charge les frais de transport vers les principaux équipements sportifs et culturels du territoire pour les élèves de primaire.**

Ainsi, quel que soit leur lieu de scolarisation, ceux-ci peuvent désormais rejoindre plus facilement :

- les trois gymnases communautaires du territoire ;
- les terrains de football du Forum des Sports, le Pétanquodrome, l'Espace aquatique Lilô et le futur complexe cinéma à Saint-Maurice-de-Beynost ;
- le complexe Mas du Roux à Beynost ;
- l'Académie de Musique et de Danse, l'Allégre et la Madone à Miribel ;
- la forêt-jardin du Fort de Sermenaz à Neyron ;
- le stade de BMX à Thil.

**Cette mesure garantit une plus grande équité entre les communes dans l'accès aux équipements communautaires,** et simplifie l'organisation de sorties scolaires en lien avec les besoins pédagogiques des enseignants. Sur le plan financier, cette prise en charge se traduit par une baisse de la contribution des communes au FPIC, à hauteur des coûts de transport pris en charge en année N-1, compensée par une augmentation de la contribution versée au FPIC par la CCMP.

→ **37 000 €**  
pris en charge  
par la CCMP

## LA CHANAL : INAUGURATION D'UN TROISIÈME GYMNASSE COMMUNAUTAIRE

**En janvier 2024, un nouveau gymnase de 3120 m<sup>2</sup> a été inauguré sur le site du complexe sportif La Chanal à Miribel.** L'objectif : répondre aux besoins du territoire, en complémentarité des deux autres gymnases communautaires existants à Beynost et à Miribel. Composée d'une salle multisport d'une capacité de 200 personnes, d'un dojo, d'une salle de gymnastique-danse, d'une salle polyvalente dédiée au tennis de table et à l'escrime, d'une petite salle de musculation ainsi que d'un espace de convivialité, cette nouvelle infrastructure a été pensée pour offrir tout le confort nécessaire à la pratique d'une activité sportive en salle. Depuis son ouverture, plus de 850 licenciés et près de 800 élèves ont déjà profité de ce lieu moderne et accueillant.

→ **6,9 M€ TTC**  
engagés pour les travaux,  
hors subventions

## RÉNOVATION DU GYMNASSE SAINT-MARTIN

Les travaux de réfection du gymnase Saint-Martin à Miribel ont eu lieu de juillet à octobre 2024. Ceux-ci concernaient à la fois la réparation de l'étanchéité du bâtiment, son amélioration thermique, ainsi que le renforcement structurel et la sécurisation de la toiture.

COÛT DES TRAVAUX :  
→ **1 M€ TTC**

## SUR LE TERRITOIRE EN 2024

**3** gymnases communautaires  
**32** associations accueillies

**GYMNASE LA CHANAL**  
**750** pratiquants associatifs par semaine  
**700** élèves par semaine

**GYMNASE SAINT-MARTIN**  
**650** pratiquants associatifs par semaine  
**500** élèves par semaine

**GYMNASE LOUIS ARMSTRONG**  
**750** pratiquants associatifs par semaine  
**530** élèves par semaine

## « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » : RENFORCER L'ACCÈS À UNE PRATIQUE ARTISTIQUE COLLECTIVE

Actée en 2023 par une convention entre la CCMP, l'Éducation nationale et le dispositif « Orchestre à l'école », l'initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie d'ouverture et d'accessibilité portée par l'Académie de Musique et de Danse. **Sur l'année scolaire 2024-2025, ce parcours d'éducation artistique et culturel a bénéficié à 159 enfants du territoire.**

### 3 CLASSES D'ORCHESTRE

- CM1 à l'école Edgard Quinet à Miribel : 25 enfants
- CM2 à l'école Jean de la Fontaine aux Échets : 22 enfants
- CM2 à l'école de la Riotte à Thil : 29 enfants

### 3 CLASSES DANSANTES

- CP à l'école Henri Deschamps à Miribel : 24 enfants
- CP à l'école des Sources de Beynost : 29 enfants
- CEI à l'école des Sources de Beynost : 30 enfants

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT RH

**3 900 €**  
pour les classes dansantes

**46 900 €**  
pour les classes orchestre  
(frais de déplacement enseignants inclus)

+

Entretien annuel des instruments  
de musique par la CCMP :

**4 330 €**

## UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE 140 000 € POUR AIN SUD FOOT

Fin 2023, l'association Ain Sud Foot a fait état de difficultés financières, entraînant une incapacité à régler les fournisseurs et les salaires. Des échanges ont eu lieu dès janvier 2024 avec la CCMP afin d'affiner l'état des finances et de mieux cerner le fonctionnement du club.

Ain Sud Foot joue un rôle sportif, éducatif et social sur le territoire qui n'est plus à démontrer : il rassemble 600 adhérents, dont 450 jeunes. Pour empêcher la liquidation judiciaire du club, **la CCMP lui a attribué une subvention exceptionnelle de 140 000 €.** Cette aide est conditionnée à la mise en place d'un nouveau budget et d'un comité de suivi entre la CCMP et les instances dirigeantes.

## « TERRE DE JEUX 2024 » : DES ÉVÈNEMENTS TOUTE L'ANNÉE

Dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques, 2024 aura été marquée sur le territoire par la présence de nombreux événements sous le label « Terre de jeux 2024 ». **Grâce à l'impulsion de la CCMP, 17 associations sportives (communales et communautaires) se sont ainsi mobilisées pour déployer un programme qualitatif.**

### AU PROGRAMME

- Sport avec les ETAPS** : 54 classes concernées
- Semaine olympique et paralympique** : 22 classes concernées
- Journée olympique** : 7 classes concernées
- 19<sup>e</sup> édition des Semaines sportives** en partenariat avec 5 associations : 250 enfants concernés
- Week-end « Faites vos jeux, la Tournée Olympique »** en lien avec le département de l'Ain : spectacles et ateliers sportifs et culturels, village associatif
- Mise en place d'un « Club inclusif »** (réseau d'associations favorisant l'accueil et l'orientation des personnes en situation de handicap) en lien avec le Comité Paralympique et Sportif Français : 9 associations participantes
- Convergence vélo** : sortie vélo gratuite en partance des 6 communes de la CCMP jusqu'au Grand Parc de Miribel Jonage
- Évènement « du stade vers l'emploi »** : journée de job dating autour d'épreuves sportives
- Rencontre interconseil municipal des enfants**

→ **20 000 €**  
dédiés à la  
programmation annuelle

### ETAPS

**54**  
classes du CP au CM2  
**1 500**  
élèves concernés

### IMS

**42**  
classes de maternelles  
**54**  
classes du CP au CM2  
**2 300**  
élèves concernés

# COHÉSION SOCIALE

Soutenir les plus fragiles

La collectivité a renouvelé son engagement en faveur de la solidarité territoriale, à travers une programmation d'actions diversifiées et un soutien accru aux associations locales, afin d'agir concrètement au plus près des besoins du territoire.

## DU CONTRAT DE VEILLE ACTIVE AU CONTRAT TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE

En 2024, la CCMP a franchi une nouvelle étape dans sa politique de solidarité territoriale avec la validation, aux côtés des communes et partenaires, du Contrat Territorial de Cohésion Sociale (CTCS). Successeur du Contrat de Veille Active (CDVA), il s'appuie sur l'expérience acquise tout en affirmant une ambition renforcée : **donner une nouvelle dynamique collective**, adaptée aux mutations sociales et démographiques, et **bâtir des solutions durables** au service de l'ensemble des habitants du territoire.

Conçu comme une véritable feuille de route partagée, le CTCS s'attaque à 3 grands défis :

- **réduire les inégalités sociales, territoriales et d'accès aux services,**
- **favoriser l'intégration économique et sociale des habitants les plus vulnérables,**
- **construire des réponses coordonnées à l'échelle intercommunale.**

Son action est par ailleurs structurée autour de quatre axes thématiques : **la cohésion sociale et les solidarités, l'emploi et l'insertion, la qualité de vie et la santé, ainsi que la jeunesse.** Les interventions privilégient la co-construction, la complémentarité entre acteurs et la transversalité, afin de renforcer la lisibilité et l'impact des politiques menées.

## PROGRAMMATION 2024 DU CDVA

Dans le cadre de l'appel à projets de la programmation du contrat de veille active, 8 subventions ont été accordées à 7 structures.

## EMPLOI INSERTION

### 1 « Reporter d'entreprise » porté par la Mission Locale Jeunes

Permettre aux jeunes de connaître les entreprises locales, valoriser des métiers porteurs, susciter des vocations dans ces métiers et des candidatures sur les offres.

10 jeunes participants



535,20 €  
DE SUBVENTION

## JEUNESSE/CITOYENNETÉ

### 2 « Ma France parlons-en, ma laïcité parlons-en » porté par l'ADSEA

Réaliser des animations autour des valeurs républicaines, de la démocratie française, de l'histoire de France et des migrations, du droit, de la liberté d'expression.

1 877 €  
DE SUBVENTION

Avec les classes de 5<sup>e</sup> du collège Anne Frank à Miribel

## COHÉSION SOCIALE/SOLIDARITÉ

### 3 « Woodstour » porté par Woodstower

Faciliter l'accès à la culture et la pratique artistique dans les territoires plus défavorisés et/ou éloignés de l'offre culturelle.



13 000 €  
DE SUBVENTION

2 événements à Miribel et Tramoyes

### 4 « La culture au plus près des habitants » porté par le TALL

Faire découvrir à tous les habitants la portée universelle de l'art par un accès facilité à la culture, faire se croiser différents publics et favoriser le vivre-ensemble.

8 300 €  
DE SUBVENTION

1 spectacle à Neyron et 2 spectacles à Saint-Maurice-de-Beynost

### 5 Permanence d'accès aux droits, portée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Favoriser l'autonomie des habitants, notamment les plus fragiles et en particulier les femmes, en leur facilitant l'accès aux droits.

3 500 €  
DE SUBVENTION

3 permanences par mois

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, AIDES AUX VICTIMES

### 6 Permanence d'une intervenante sociale en gendarmerie, portée par l'AVEMA

Permanence physique et téléphonique d'une assistante sociale spécialisée dans les problématiques liées aux violences intrafamiliales.

2 400 €  
DE SUBVENTION

1 journée par semaine

### 7 Médiation artistique pour jeunes femmes et hommes victimes de violences physiques et sexuelles, portée par l'ADSEA

Accompagner les victimes de violences physiques ou sexuelles par l'utilisation de l'art, avec une psychologue/art thérapeute et des temps réguliers entre pairs.

607 €  
DE SUBVENTION

8 bénéficiaires

## PRÉVENTION/TRANQUILLITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ

### 8 Poste provisoire de gendarmerie au Grand Parc de Miribel Jonage, porté par le groupement de gendarmerie de l'Ain

Faciliter la prévention, sensibilisation, médiation et sécurisation des espaces verts, plages et voiries sur le Grand Parc de Miribel Jonage côté Ain pendant les 2,5 mois d'été.

2 220 €  
DE SUBVENTION

4 gendarmes réservistes

## SUBVENTIONS

aux associations humanitaires

11 871 €  
CROIX-ROUGE

10 623 €  
RESTOS DU CŒUR

aux associations d'insertion

3 947 €  
ALFA3A

12 000 €  
MISSION LOCALE JEUNES

# COHÉSION SOCIALE

France Services Côtière et Plateau, une structure de proximité essentielle

Actuellement implanté à Saint-Maurice-de-Beynost, le guichet France Services de la CCMP est un lieu de proximité, accessible et humain. Son déménagement – prévu à la fin de l'été 2026 à Miribel, au sein d'un Pôle d'Accompagnement Citoyen regroupant d'autres services d'aides à la population – permettra d'accroître son impact.

## UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Créé en 2022, le guichet France Services de la CCMP facilite l'accès des habitants aux services publics et aux démarches administratives numériques. En 2024, la majorité des demandes a concerné les prestations de la CAF et le logement social, suivies par les impôts, les dossiers retraite, les démarches auprès du ministère de l'Intérieur/ANTS, Ma Prime Rénov' et l'Assurance Maladie.

L'augmentation des accompagnements par rapport à 2023, ainsi que le taux de satisfaction élevé des usagers, confirment l'efficacité de ce service. Afin de faire (re)découvrir la diversité des compétences de France Services aux élus, agents des collectivités et professionnels des institutions et structures du territoire, une journée portes ouvertes a été organisée en octobre 2024.



**6 226** accompagnements réalisés (+ 30 % par rapport à 2023)

**2** agents France Services formés et disponibles à temps plein

**1** conseiller numérique France Services

**1** chargé d'accueil France Services

**96,5%** de satisfaction des usagers, de septembre 2024 à février 2025

### Un lieu unique pour accéder aux principaux services publics

- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice
- Finances publiques
- France Travail
- Assurance retraite
- Assurance maladie
- Caf
- MSA
- La Poste
- ANAH
- ANTS

### + d'autres services via des permanences gratuites assurées par des partenaires

- Avocat du Centre Départemental d'Accès aux Droits (8 permanences)
- Juriste du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (11 permanences)
- Écrit 01 (8 permanences)
- ALFA3A (6 permanences)
- Commissaire de justice (6 permanences)
- Conciliateur de justice (10 permanences)
- SPIP (14 permanences)

# SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Étoffer les dispositifs

Cette année, la CCMP a poursuivi son action : de la lutte contre les incivilités à la protection des équipements communautaires, l'objectif est de garantir à chaque habitant un cadre de vie sûr et serein.

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR SÉCURISER LE FUTUR COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE

Dans le cadre de sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, la CCMP assure la mise en place d'équipements de vidéoprotection sur les sites et les infrastructures qu'elle conçoit. Pour le futur complexe cinématographique implanté sur le Forum des Sports, un dispositif de vidéoprotection viendra compléter les installations de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost. **Objectif : sécuriser les parkings ainsi que les déplacements des automobilistes, des piétons et des cyclistes sur l'ensemble du périmètre.**

Pour financer ces travaux, la CCMP a décidé de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. **Une première aide de 15 000 € a été obtenue** au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance). D'autres demandes seront déposées en 2025.

COÛT ESTIMÉ **76 349 € HT**

## SÉCURISATION DES INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE

Afin de protéger les communes, les équipements et les habitants, la CCMP renforce certains dispositifs de sécurité. En 2024, elle a installé **une caméra à proximité du complexe sportif La Chanal ainsi qu'un système de vidéoprotection à la station d'épuration de Thil**. Elle alloue également un montant de 16 283 € à la sécurisation du nouveau siège de la CCMP.

## NOUVEL ÉQUIPEMENT POUR LES GENDARMES

La CCMP a acquis **deux VTT électriques à destination de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de la gendarmerie de Miribel**. Cet investissement vise à faciliter l'ilotage de proximité et à renforcer le contact avec les habitants. Il sera également utile en période estivale au Grand Parc de Miribel Jonage, en appui des réservistes du poste provisoire.

**2 998 €** pour l'achat des 2 VTT



## BILAN CSUI 2024

**333** DEMANDES DE RECHERCHE  
**255** RÉQUISITIONS

**1189** échanges avec les forces de l'ordre

## BILAN FOURRIÈRE 2024

**138** DOSSIERS D'INSTRUCTION ENGAGÉS

**35** véhicules détruits

# EAU, ASSAINISSEMENT ET GEMAPI

Préserver une ressource essentielle

Entre sécurisation de l'eau potable, renouvellement des infrastructures et suivi des réseaux d'assainissement, 2024 a été une année charnière pour la CCMP. Avec à la clé, la construction d'un service toujours plus durable et performant.

## UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR POUR L'EAU POTABLE

La CCMP a lancé en 2024 une démarche structurante avec l'élaboration d'un nouveau Schéma directeur Eau potable. Véritable feuille de route pour les 15 à 20 prochaines années, **cette étude de référence vise à définir une stratégie ambitieuse en matière d'investissement, d'entretien et de planification du réseau et des ouvrages.**

Engagée pour une durée de 18 à 24 mois, l'étude permettra d'anticiper les besoins futurs du territoire tout en garantissant une gestion durable et performante de la ressource. De fait, le nouveau Schéma directeur constitue une étape clé pour **renforcer la sécurité de l'alimentation en eau potable, optimiser la performance des réseaux et accompagner le développement du territoire** dans une logique de durabilité et de maîtrise des ressources.

En 2025, le travail se poursuivra à travers différentes étapes :

- **concertations** entre le bureau d'études, l'exploitant du réseau, les techniciens et les élus de la CCMP et des communes ;
- **modélisation hydraulique** pour mieux comprendre le fonctionnement du réseau actuel ;
- **définition de plusieurs scénarios d'évolution**, qui viendront orienter la stratégie d'investissement et de gestion patrimoniale.

Les premières conclusions du Schéma directeur, attendues au printemps 2026, permettront de définir les priorités du service pour les années à venir.



BUDGET GLOBAL

# 185 000 € TTC

financé à 50 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



## UN PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL BIEN ENGAGÉ

La politique de modernisation des réseaux d'eau potable s'est poursuivie avec un programme de renouvellement patrimonial 2024 d'envergure. **Au total, 1310 mètres linéaires de canalisations sont remplacés, pour un montant global de 1,2 million d'euros TTC** (avec un étalement des travaux sur deux ans).

↳ Parmi les opérations phares, le chantier de la Grande Rue de Miribel, qui a mobilisé l'ensemble des partenaires techniques et le service eau potable de la CCMP durant six mois. Réalisé dans un environnement urbain dense, ce projet a nécessité une adaptation particulière : la mise en sens unique temporaire de la RD 1084.

Au terme des travaux, près de 500 mètres de canalisation et environ 80 branchements particuliers ont été renouvelés pour un montant de près de 730 000 € TTC. Une coordination étroite entre l'entreprise RAMPA TP, SUEZ, les services communautaires et la commune a permis de respecter les délais et de limiter l'impact pour les riverains.

## GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX : UNE CARTOGRAPHIE TOUJOURS PLUS PRÉCISE

L'année 2024 a constitué une étape importante pour la CCMP dans la modernisation de la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement. **Le levé complet des réseaux d'assainissement a en effet été finalisé sur l'ensemble du territoire, ainsi que le relevé de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost pour l'eau potable.**

L'objectif poursuivi est ambitieux : disposer d'ici fin 2025 d'une cartographie exhaustive de l'ensemble des réseaux, avec une précision inférieure à 20 cm. Une telle qualité de données permettra de fiabiliser la connaissance du patrimoine enterré et de sécuriser les infrastructures lors de la réalisation de travaux publics par la CCMP ou d'autres maîtres d'ouvrage.

Grâce à ce projet de géoréférencement, la CCMP se dote d'un outil stratégique au service de la **préservation du patrimoine, de la prévention des risques et de la performance durable des réseaux.**



## EAU POTABLE

**1,1 M€ TTC**  
de travaux engagés par la CCMP + 50 000 € d'études, dont 30 000 € de subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

## RUISSELLEMENT

**120 000 € TTC**  
de dépenses d'entretien des torrents, dont une partie en écopâturage.



© CCMP

## RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT : LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

La CCMP continue de déployer son programme de modernisation des réseaux d'assainissement, conformément aux orientations du schéma directeur de Miribel et aux diagnostics techniques réalisés sur le terrain (constats visuels, passages caméra, signalements des riverains). Les interventions visent à **garantir un fonctionnement optimal des infrastructures, à limiter les débordements vers le milieu naturel et à préserver la qualité de vie des habitants.**

### À MIRIBEL, UN PROGRAMME SOUTENU DE MODERNISATION

Plusieurs chantiers ont marqué l'année.

- **Talweg des Échets** : renouvellement du réseau vétuste, présentant des casses récurrentes, dans le vallon des Échets.
- **Rue de la Chapelle aux Échets** : mise en séparatif total de la rue, avec la pose de 350 mètres de canalisation et la reprise des branchements particuliers. L'objectif poursuivi est de séparer eaux usées et eaux pluviales afin de limiter les débordements en milieu naturel.
- **Grande Rue – Entrée Est** : réalisation d'une extension de 244 mètres de canalisation d'eaux usées, avec reprise des branchements particuliers, pour dédier le réseau principal aux eaux pluviales. Ce chantier de grande ampleur, situé sur une route départementale, a nécessité une gestion particulière de la circulation.
- **Chemin sous le Mollard** : renouvellement complet de 140 mètres de canalisation, après diagnostic révélant des casses et un aplatissement du réseau.
- **Square Lucien Agnel/passage Saint-Romain** : suite à un diagnostic caméra, un chantier mixte a été mené avec un faible linéaire de renouvellement par tranchée et une réhabilitation par gainage thermique, technique qui redonne solidité et étanchéité à la canalisation sans ouverture complète.

### À BEYNOST, UNE EXTENSION VERS L'EST

Après la mise en séparatif de la rue Centrale et de la rue du Prieuré en 2023, **Beynost dispose désormais d'un réseau totalement séparatif**. En 2024, la croissance urbaine de l'est de la commune a conduit à l'extension de 200 mètres de réseau d'assainissement collectif sur le chemin de Pré Mayeux, permettant de raccorder plusieurs habitations jusque-là en assainissement non collectif.

### À TRAMOYES, PRÉPARATION POUR 2025

- **Station d'épuration** : signature d'un marché de travaux pour la construction de lits de séchage des boues, dont la réalisation est prévue en 2025.
- **Diagnostics approfondis des réseaux** : pour limiter l'intrusion d'eaux claires (sources, pluviales...) dans le réseau d'assainissement, la CCMP a engagé une série de diagnostics (passages caméra, tests d'étanchéité). Ces études ont permis de définir plusieurs phases de travaux, programmées pour 2025.

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

**2,1 M€ TTC**  
engagés pour les travaux  
+ 210 000 € d'études,  
dont près de 50 000 € de  
subvention de l'Agence de l'eau  
Rhône Méditerranée Corse

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 (SPANC)

### 69 contrôles :

- 59 contrôles périodiques
- 4 contrôles de réalisation
- 6 contrôles de vente

# HABITAT

Répondre à la diversité des besoins

Face aux besoins en logement et en hébergement, la CCMP s'appuie sur son Plan Local de l'Habitat (PLH), véritable outil de pilotage et de prospective, dont elle tire le bilan pour écrire la stratégie 2026-2032.

## PLH : UN BILAN POSITIF À MI-PAROURS

Construit en partenariat avec les communes et les acteurs du logement, le PLH 2020-2026 s'inscrit dans un contexte de forte attractivité du territoire et de sobriété foncière. **À date, en 2024, une dizaine d'actions sur les 16 prévues ont déjà été engagées**, démontrant le dynamisme de la collectivité sur ces sujets.

## IDENTIFIER LE FONCIER DISPONIBLE

En 2023, une étude cartographique a permis d'identifier **les gisements fonciers stratégiques susceptibles d'accueillir des logements sociaux**. Cependant, la révision des PLU a nécessité leur réactualisation, avant validation courant 2025. La rédaction d'un règlement d'attribution visant à encadrer l'achat de ces fonciers stratégiques a également été lancée.

➔ **10 000 €** ENGAGÉS POUR L'ÉTUDE CARTOGRAPHIQUE

## AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

**152** permis instruits  
**191** déclarations préalables  
**209** logements autorisés  
**10** permis d'aménager

Accusé de réception en préfecture  
001-210102497-20251127-DL-20251127-091-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025

## 1<sup>RE</sup> ÉDITION « RENCONTRE DE L'HABITAT »



En septembre 2024, la CCMP a rassemblé de nombreux acteurs du territoire pour évoquer les évolutions réglementaires, décrypter des politiques publiques et **réfléchir collectivement au développement du logement social**. Un rendez-vous rythmé par deux ateliers collaboratifs et des temps d'échange afin de renforcer la coopération entre tous les participants. Une seconde rencontre aura lieu le 14 octobre 2025.

## PROTÉGER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET LEURS ENFANTS

La CCMP a été sollicitée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités pour la mise en place d'un dispositif d'accueil d'urgence. **Grâce à la prise en charge financière du département, six places d'hébergement ont ainsi pu se concrétiser** : un appartement pouvant accueillir une femme et deux enfants, et un autre appartement pour trois femmes. Courant 2025, un nouveau logement d'urgence financé par l'État sera aussi ouvert à Miribel.

## FAVORISER LE LOGEMENT SOCIAL

Les garanties d'emprunt — financées à parts égales par la commune et la CCMP — visent à développer l'offre de logements sociaux neufs sur le territoire. En 2023, deux garanties d'emprunt avaient déjà été attribuées à Beynost pour Alliage Habitat, et une troisième à Saint-Maurice-de-Beynost pour le bailleur social Vilogia. En 2024, une nouvelle garantie d'emprunt a été accordée à Beynost, toujours pour Alliage Habitat.

**Au total, ce sont 5 738 308,50 € qui ont été garantis sur Beynost pour la réalisation de 100 logements, et 698 365,50 € sur Saint-Maurice-de-Beynost pour huit logements.**

# MOBILITÉ

Faire cohabiter les pratiques

Imaginer les déplacements de demain, c'est penser un territoire plus agile, plus accessible et plus respectueux de l'environnement. La CCMP porte pour cela une approche globale, combinant aménagements, transport en commun et mobilités actives, avec un objectif clair : proposer des alternatives crédibles à la voiture individuelle, pour toutes et tous.

**4** lignes régulières

+ 1 ligne estivale à destination du Grand Parc

**+ de 62 000**

voyageurs enregistrés sur le réseau en 2024

**2** navettes événementielles

Swing sous les Étoiles et Woodstower

**COLIBRI**

À l'automne 2024, quatre grandes orientations ont ensuite été formulées pour le PdMS :

- **repenser l'espace public** pour des déplacements apaisés dans la proximité,
- **renforcer les connexions** entre les communes et avec les voisins,
- **développer des infrastructures** pour la multimodalité et la mobilité partagée,
- **accompagner les habitants** vers de nouvelles pratiques de mobilité.

La finalisation de la feuille de route et sa validation sont prévues fin 2025. Chaque étape fait l'objet d'une concertation avec les partenaires (communes, entreprises, habitants, associations, territoires voisins, élus...) pour construire une stratégie efficace et concrète, adaptée aux déplacements locaux.

## PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ : CONSTRUIRE LA MOBILITÉ DE DEMAIN

Cette feuille de route n'est pas obligatoire pour les collectivités, mais la CCMP a décidé de s'en doter : le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) vise en effet à **adapter l'offre de mobilité sur le territoire** et à **accompagner l'évolution vers des pratiques de déplacement plus vertueuses de l'environnement**. Avec à la clé, une mise en cohérence et une priorisation des actions à mener, en lien avec les communes.

À l'été 2024, la CCMP a d'abord réalisé un diagnostic visant à faire le point sur l'existant et à comprendre les pratiques de mobilité — notamment à travers des temps d'échange et de concertation avec les habitants et les usagers.



## PONT DE L'ÎLE : PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ ET AUX MOBILITÉS DOUCES

Suite à la dégradation progressive de la structure du pont de l'île à Miribel — liée notamment au passage de camions (malgré l'interdiction en vigueur) et aux chocs successifs créés par certains véhicules — **la CCMP a entrepris d'importants travaux de réhabilitation afin d'éviter tout risque d'accident**. Après l'analyse de la structure, et compte tenu des conditions d'accès ne permettant pas d'assurer la sécurité des usagers, la mairie de Miribel a décidé de fermer définitivement l'accès aux véhicules motorisés. Le pont de l'île est désormais réservé aux piétons et aux modes doux, exception faite des services de secours et des forces de sécurité, ainsi que de la ligne estivale « Grand Parc » du réseau Colibri.

## UN FONDS DE CONCOURS POUR DES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES MODES DOUX

Les modes doux, ou modes actifs (marche, vélo, gyropode, trottinette, etc.), étant bénéfiques à l'environnement comme à la santé, **la CCMP a choisi de soutenir financièrement les communes** avec la création d'un fonds de concours « aménagements modes doux ». **D'un montant total de 1,5 M€ sur trois ans (2023-2025)**, cette enveloppe a été répartie entre les six communes selon deux critères : les kilomètres de voirie (communale et départementale en agglomération) et le nombre d'habitants par commune. Le fonds de concours permettra de financer au maximum 50 % du montant des projets éligibles.

Parmi les opérations soutenues figurent la requalification de la route départementale 1084 à Saint-Maurice-de-Beynost avec la création d'un **espace partagé type voie verte**, l'aménagement du cœur de ville à Miribel pour les piétons et les mobilités douces, la réalisation d'un **chemin piétonnier** à proximité d'une école à Thil, ou encore les travaux d'aménagement de la rue des Pins à Tramoyes. L'ensemble des aménagements visent à **apaiser la circulation automobile** et à **favoriser le partage de la route**.

↪ **742 560 €**

investis par la CCMP pour la réhabilitation de l'infrastructure



## KEOLIS DÉSIGNÉ NOUVEAU DÉLÉGATAIRE DU RÉSEAU COLIBRI

Désireuse de changer le mode de gestion du réseau Colibri, la CCMP a lancé une procédure de passation des contrats de concessions et de délégations de service public qui a abouti au choix de Keolis Autocar Planche (KAP) comme délégataire, à compter du 2 septembre 2024. Keolis a désormais la charge d'exploiter et de gérer le réseau de transport public Colibri. **Cela passera notamment par le déploiement, à compter du 25 août 2025, d'un nouveau plan de réseau**, organisé autour d'une ligne forte, la ligne Côtière (contre quatre lignes régulières actuellement). Mais aussi par **le renforcement du transport à la demande, afin de mieux desservir les zones les moins denses du territoire** : Sud de Miribel, Hameau des Échets, communes de Tramoyes et de Neyron. L'enjeu est ainsi d'offrir aux usagers un service de transport adapté à leurs besoins, via un réseau connecté, plus simple et plus agile.

## Enveloppe globale par commune

Beynost	297 329 €
Miribel	594 804 €
Neyron	176 600 €
Saint-Maurice-de-Beynost	201 614 €
Thil	73 703 €
Tramoyes	155 950 €

Accusé de réception en préfecture  
001-210102497-20251127-DL-20251127-091-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025

# ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS

Garantir un cadre de vie agréable et durable

En 2024, la CCMP a poursuivi ses actions en faveur de la préservation de l'environnement et du bon usage des ressources. Gestion de la végétation, valorisation des déchets, accompagnement des pratiques locales : les initiatives portées témoignent d'une approche pragmatique conciliant écologie, proximité et qualité de vie.

## LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Dans le cadre de son action pour la préservation de l'environnement et du cadre de vie, la CCMP poursuit sa lutte contre les espèces invasives. Parmi elles, le frelon asiatique représente une menace majeure, notamment à cause de son impact sur la biodiversité et du risque de piqûres. Pour freiner sa prolifération, la collectivité reconduit son partenariat avec le

Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS Ain) qui accompagne les habitants de la détection des nids jusqu'à leur destruction. Afin de maintenir la gratuité de ce service pour ses administrés, la CCMP a renouvelé son financement au GDS Ain pour l'année 2024, sur une base forfaitaire par commune, à laquelle s'ajoute le coût de destruction des nids.



## UN POSTE STAGIAIRE ONF POUR ACCOMPAGNER LA POLITIQUE FORESTIÈRE TERRITORIALE

À la suite du diagnostic sylvicole réalisé en 2023 sur les peuplements de la côte et du plateau, la CCMP a souhaité accompagner les communes dans la mise en œuvre des orientations formulées par l'ONF. Pour cela, elle a créé un poste de stagiaire dédié, dont les missions s'articulent autour de l'identification des secteurs boisés stratégiques du territoire, de l'élaboration d'un programme d'interventions ciblé pour les communes, du rapprochement avec les propriétaires et les gestionnaires privés ainsi que de l'élaboration d'outils de sensibilisation à destination du grand public. Cette initiative répond ainsi à l'objectif d'adaptation du territoire et de ses pratiques au changement climatique, fixé par le Plan Climat-Air-Énergie Territorial.



## PRÉSERVER L'AGRICULTURE LOCALE AVEC LA CRÉATION D'UN ABATTOIR DE PROXIMITÉ POUR LES PETITS RUMINANTS

Face à l'annonce, au printemps 2022, de l'arrêt programmé de l'abattage ovin par la Compagnie d'Abattage de Bourg, une réflexion collective a été lancée afin d'envisager une alternative qui puisse préserver la filière petits ruminants, ses exploitants et les emplois liés. Porté par la Coopérative des Bergers Réunis de l'Ain (COBRA), avec la Chambre de l'Agriculture de l'Ain et l'Association des éleveurs abatteurs en circuits courts (AEACC), le projet d'un abattoir de petits ruminants de proximité a été retenu comme solution pérenne. Cette nouvelle structure permettra le maintien des filières courtes et l'approvisionnement en produits de qualité pour les consommateurs du territoire. Engagée pour une agriculture locale, viable et durable, la CCMP soutient cette initiative par le versement d'une subvention.

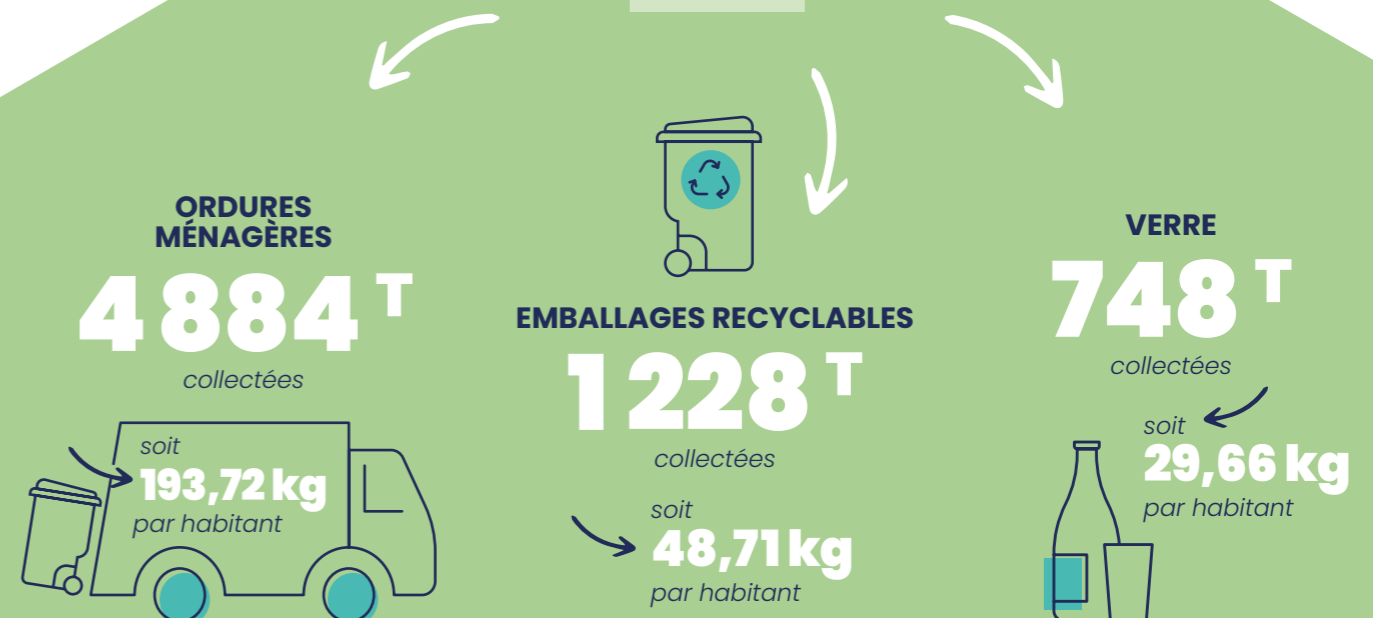


## RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE AVEC LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Face à l'augmentation constante des déchets verts déposés à la déchèterie de Miribel, et en conformité avec la loi AGEC (relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire) qui rend obligatoire le tri à la source de tous les biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la CCMP a mis en place un nouveau service : le broyage des végétaux à domicile. Proposé depuis octobre 2024 à l'ensemble des habitants du territoire résidant en maison individuelle, ce dispositif permet de broyer les végétaux issus de la taille de haies, d'arbustes et/ou d'arbres, en partenariat avec les Brigades Nature de l'Ain. Au-delà de la réduction du volume des déchets, ce service — dont la première heure est gratuite — offre la possibilité aux habitants de valoriser des ressources organiques directement dans leur jardin.



## RÉPARTITION DES DÉCHETS EN 2024



# TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mobiliser toutes les parties prenantes

En 2024, la CCMP a plus que jamais renforcé la coopération entre les acteurs socio-professionnels et l'ensemble de ses habitants. Une dynamique d'échange qui a permis d'accélérer la mise en œuvre de projets importants au service de la transition écologique.

## UNE NOUVELLE RECONNAISSANCE POUR LA CHARTE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE 2023-2027

Approuvée en 2023, la Charte Agricole et Alimentaire de la CCMP poursuit une ambition forte : accompagner la création et le renforcement des synergies locales, pour **mieux articuler les enjeux liés à l'alimentation, au climat, à l'eau et à la biodiversité**.

En 2024, la Charte a été reconnue « **Projet Alimentaire Territorial opérationnel (PAT) de niveau 2** » par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Cette labellisation traduit le caractère sérieux et ambitieux de la démarche, et valorise le travail engagé pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire (communes, collectivités voisines, agriculteurs, associations, Chambre d'agriculture, association foncière...) autour de la question d'une alimentation saine, locale et de qualité, pour tous.

## DES ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

- Le 1<sup>er</sup> Forum de l'alimentation locale, organisé par les intercommunalités du Département, a réuni les fournisseurs locaux et les professionnels de la restauration à Péronnas. Au programme : des tables rondes, des ateliers de travail et des démonstrations culinaires pour échanger sur les enjeux de l'alimentation locale.
- Grand Bourg Agglomération ainsi que les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de la Dombes, de Miribel et du Plateau, de la Veyle et Rives de l'Ain Pays du Cerdon ont organisé un concours d'innovation culinaire destiné à promouvoir l'utilisation des céréales et des légumineuses en restauration collective. Un rendez-vous visant à valoriser des ingrédients encore trop peu consommés qui constituent de véritables débouchés pour les producteurs locaux.

La CCMP a invité les élus et les techniciens des collectivités présentes autour de la Métropole de Lyon pour partager des initiatives inspirantes sur le changement de comportement alimentaire. Lors de cette 4<sup>e</sup> rencontre inter-Pat intitulée « À vos assiettes, citoyens ! », chaque territoire a pu témoigner de son expérience et réfléchir collectivement aux solutions pour lever les freins à une alimentation locale et durable. Ce rendez-vous a également été l'occasion de mettre en lumière une initiative locale emblématique : le camion « La Graine » du Centre Social d'Animation de Miribel (CeSAM). Véritable espace mobile construit par et pour tous les habitants, ce dispositif favorise la rencontre, le partage et la convivialité autour de la nourriture, qui rassemble et crée du lien.

5 000 € engagés, partagés entre les EPCI et la subvention de la fondation Nina et Carasso



368

demandes d'informations et de conseils, par téléphone ou en présentiel.

24

accompagnements individualisés pour la rénovation d'une maison individuelle.

38 402 kg<sub>eq</sub> CO<sub>2</sub>

évités et 365 545 kWh économisés annuellement.

## PCAET : UN POINT D'ÉTAPE POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

3 ans après son adoption, le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) de la CCMP a fait l'objet d'un rapport à mi-parcours afin d'analyser ses apports et ses effets. Une démarche qui vise à nourrir les réflexions et à procéder à des réajustements si nécessaire, dans une démarche de progrès.

Au regard de ce bilan, plusieurs orientations ont été renforcées, notamment en matière de mobilité. La CCMP réaffirme ainsi sa volonté de favoriser les modes de déplacements durables, en renforçant l'interconnexion avec les territoires voisins, et en encourageant les modes actifs doux, le covoiturage et l'intermodalité. À ce titre, elle a rejoint le Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML), une scène de dialogue interterritoriale indispensable pour penser la mobilité de demain.

## LE PCAET EN ACTION AVEC LA RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

La CCMP a lancé en 2023 des travaux de rénovation énergétique du gymnase du collège Louis Armstrong à Beynost. Achevée en 2024, cette opération améliore significativement le confort des usagers, groupes scolaires et associations, tout en s'inscrivant dans une démarche active de transition énergétique : - 23 % d'économie d'énergie sont attendues.

370 000 € TTC investis pour les travaux du gymnase Louis Armstrong

Les énergies renouvelables, notamment via l'autoconsommation, étant un levier majeur pour réduire l'empreinte énergétique du territoire, la CCMP continue ses initiatives pour encourager le développement du photovoltaïque. En 2024, elle a ainsi lancé une étude d'opportunité sur la solarisation de plusieurs équipements communautaires. Leur potentiel sera analysé, en prévision de premiers travaux à engager dès 2026.

- Équipements sportifs et ludiques : Gymnase Saint-Martin, pétanquodrome, locaux d'Ain Sud Foot
- Équipements culturels : AMD
- Équipements institutionnels : gendarmerie, Mission Locale Jeunes
- Parking de covoiturage

## Bilan 2024 du PCAET

FONDS AIR BOIS :

14 dossiers accompagnés pour une enveloppe de 21000 €

FONDS D'AIDES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES :

3 dossiers déposés pour une enveloppe de 2250 €

## SENSIBILISER LE PUBLIC À UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

Dans le cadre de sa Charte Agricole et Alimentaire, la CCMP a signé une convention de partenariat avec le CeSAM (Centre Social d'Animation de Miribel). Objectif : mener des actions de sensibilisation sur l'alimentation saine et durable pour mieux comprendre et lutter efficacement contre la précarité alimentaire sur le territoire. En s'appuyant sur l'expertise de terrain et l'ancrage local du CeSAM, déjà fortement investi sur ces enjeux, la CCMP consolide ainsi son action de proximité. En 2024, 4 micros-trottoirs et 4 porteurs de paroles ont permis de recueillir les témoignages des habitants sur leurs habitudes alimentaires.

11 500 € d'engagement financier pour la CCMP

## PLANTATION DE HAIES

Pour préserver la biodiversité, la CCMP a planté 534 m de haies autour des bassins d'orage. Une initiative qui participe aussi à améliorer le stockage du carbone et la régulation des eaux pluviales.

COÛT ESTIMÉ : 12 500 € dont 6 000 € pris en charge par le Département de l'Ain dans le cadre de son plan d'action en faveur des haies bocagères et de l'arbre champêtre



# ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Allier croissance et qualité de vie

La CCMP continue d'œuvrer au renforcement de l'attractivité du territoire à travers la mise en place d'aides dédiées aux entreprises, d'initiatives dynamisant l'activité touristique et de mesures préservant le cadre de vie. Entrepreneur, commerçant, résident... Elle s'engage à ce que chacun puisse concrétiser ses projets de manière vertueuse.

## LE TERRITOIRE EN 2024



**1 022**  
ÉTABLISSEMENTS ACTIFS

dont **52** établissements de plus de **50 SALARIÉS\***

\*Source : Sirene



**12 411**

PERSONNES TRAVAILLANT  
SUR LE TERRITOIRE



**12 179**

ACTIFS

## DES AIDES CIBLÉES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES ENTREPRISES

La CCMP a fait de son engagement auprès des entreprises du territoire un moteur de développement. À travers deux dispositifs phares, elle soutient les investissements des acteurs économiques, quels que soient leur taille et leur stade de développement.

- **Le dispositif FICOM** (Financer mon Investissement Commerce et Artisanat) est destiné aux commerçants et artisans souhaitant réaliser des travaux ou investir dans du matériel professionnel. Renouvelé pour la période 2023-2028 – par le biais d'une convention signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes – il s'ouvre désormais à toutes les entreprises artisanales, y compris celles n'ayant pas de point de vente avec vitrine, pour des investissements dès 5 000 € HT.
- **L'Aide à l'immobilier d'entreprise** a été pensée pour accompagner les porteurs de projet (en création ou reprise d'activité) en facilitant leur installation sur le territoire, qu'il s'agisse d'investissements immobiliers, de locations de terrain ou d'immeuble. Elle n'a toutefois pas été renouvelée en 2025, sur décision du département.

**5** entreprises  
bénéficiaires en 2024  
pour un montant de  
**32 109 €**

**37 500 €**  
d'aide à l'immobilier  
pour **1** entreprise en  
développement  
(versés en 2025)

Enveloppe FICOM  
2023-2028 : **125 000 €**

## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU CYCLOTOURISME

La CCMP s'engage pleinement dans la valorisation de la ViaRhôna. Dans le cadre du collectif Léman-Lyon, elle a approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre du schéma de signalétique touristique et de services sur le tronçon Léman-Lyon. Objectif : mettre en œuvre une signalétique uniforme, cohérente et fonctionnelle à destination des cyclistes, qu'ils soient itinérants longue distance, touristes en séjour à proximité, excursionnistes ou résidents.

Au-delà du balisage et de l'amélioration de l'expérience, ce travail partenarial vise à renforcer l'attractivité touristique du territoire et à dynamiser l'économie locale.

## LE TOURISME EN 2024

MONTANT DE LA TAXE  
DE SÉJOUR :

**62 697,06 €**  
pour la collectivité  
(office du tourisme)

**6 194,42 €**  
pour le département

SOIT  
**68 891,48 €**  
récoltés sur le territoire

**3 017**  
personnes accueillies  
au siège de l'office du  
tourisme

**1 022** personnes  
accueillies à la Madone

Près de **1 400**  
personnes lors des Journées  
Européennes du Patrimoine

## ENCADRER L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE POUR PRÉSERVER LE PAYSAGE

La CCMP a lancé l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) afin d'homogénéiser les règles applicables en matière d'affichage sur l'ensemble du territoire. Ce document permettra d'encadrer les conditions d'implantation des enseignes, des pré-enseignes et des publicités, avec une attention particulière portée sur certaines zones très visibles (entrées de ville, grands axes routiers, zones d'activités). L'objectif est de préserver les espaces paysagers et le cadre de vie des administrés, tout en maintenant des emplacements adaptés à l'offre commerciale et de services locale. Plus strict que le règlement national de la publicité, le RLPi vise à mieux maîtriser l'impact visuel de la publicité.

Après une concertation auprès des habitants et des associations du territoire, 2024 a vu l'achèvement du diagnostic et la rédaction du projet de règlement, la prochaine étape étant sa mise en application.

## SUBVENTIONS EN 2024



**24 619 €**

POUR L'IPAC

(Initiative Plaine de l'Ain  
Côtière) – un soutien essentiel  
au dynamisme des acteurs  
de l'économie territoriale

**6 500 €**

POUR ÉLAN CRÉATION  
COOPÉRATIVE DE SOUTIEN  
À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI

**6 000 €**

POUR L'ADIE (Association pour  
le Droit à l'Initiative Économique)

**7 000 €**

POUR CÔTIÈRE Avenir  
ET SA RECYCLERIE SOLS'TISSE

**2 000 €**

POUR ACA  
(ASSOCIATION DES COMMERÇANTS  
ET ARTISANS DE LA CCMP)



**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE MIRIBEL ET DU PLATEAU**

BEYNOST • MIRIBEL • NEYRON •  
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST • THIL • TRAMOYES

---

238 rue des Brotteaux - 01700 MIRIBEL  
Tél. : 04.78.55.52.18  
Fax : 04.78.55.46.36  
courriel : [contact@cc-miribel.fr](mailto:contact@cc-miribel.fr)  
[www.cc-miribel.fr](http://www.cc-miribel.fr)

---

**Directeur de la publication** Caroline Terrier  
**Rédacteur en chef** Sébastien Bénétullière  
**Conception-rédaction** J'article  
**Création et mise en page** J'article  
**Impression** ICA COURAND  
Certifié Imprim'vert - Label Bilan carbone  
Imprimé sur papier offset blanc 150 g PEFC en 200 ex

